CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

ÉGALITÉ. LIBERTE.

Case FRC 3360

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 21 fructidor, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Le Directoire exécutif vous adresse le rapport que le ministre de la police vient de lui présenter sur l'exé-

7 IX 99

cution de la loi du 26 thermidor dernier, concernant les visites domiciliaires. Il y joint le tableau des personnes arrêtées dans le canton de Paris.

A mesure que les états des arrestations faites dans les divers départemens de la République parviendront au ministre de la police, il en fera former un tableau général que le Directoire exécutif vous transmettra exactement chaque décade, conformément à la loi.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, SIEYES.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, *Signé*, LAGARDE.

RAPPORT

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

PAR LE MINISTRE DE LA POLICE.

CITOYENS DIRECTEURS,

Par votre lettre du 19 de ce mois, vous m'avez chargé de vous présenter un rapport qui vous mît à même d'exécuter l'article de la loi du 26 thermidor dernier sur les visites domiciliaires.

L'exposé des mesures que j'ai prises vous prouvera

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

que je n'ai rien négligé pour la prompte exécution de cette loi.

Le 6 fructidor, je l'ai recommandée par une circulaire aux administrations centrales.

Cette circulaire ayant pour principal objet de donner aux administrations l'impulsion nécessaire, j'ai cru devoir le 17 leur en adresser une nouvelle, par laquelle je les ai chargées expressément de former un *tableau nominatif et décadaire*, des individus dont les visites domiciliaires auront procuré l'arrestation, et de me le faire passer de suite, pour servir à former le tableau que vous devez adresser au Corps législatif.

L'état des personnes arrêtées dans le canton de Paris, par suite des visites domiciliaires, est le seul qui m'ait été envoyé jusqu'à ce moment; vous le trouverez ci-joint, citoyens Directeurs. A mesure que les états des arrestations faites dans les divers départemens de la République me parviendront, j'aurai soin d'en faire former un tableau général qui vous sera transmis chaque décade conformément à la loi.

Le ministre de la police générale,

Signé, FOUCHÉ.

Pour copie conforme,

Le secrétaire-général du Directoire exécutif,

Signé, LAGARDE.

RÉCAPITULATION des personnes arrêtées et interrogées par suite des visites domiciliaires.

INDIVIDUS interrogés par les juges-de-paix.		INDIVIDUS interrogés par le bureau central.		TOTAL général.	NATURE des délits dont ils étoient prévenus.
Détention.	Libertés.	Renvoyés devant qui de droit.	Relaxés.		
″	″	4	1	5	Evadés des fers.
9	1	159	″	169	Pour désertion, ou militaires sans congés.
6	20	100	20	146	Pour réquisition et conscription.
4	5	12	187	208	Pour n'avoir pas de papiers, ou ne les ayant pas en règle.
″	″	4	6	10	Pour émigration.
″	″	1	1	2	Pour mendicité ou vagabondage.
19	26	280	215	540	Individus interrogés par les juges-de-paix . . 45 }540 Individus interrogés par le bureau central . . 495 }

Certifié véritable : le ministre de la police générale, *signé*, FOUCHÉ.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif, *signé* LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE, Fructidor an 7.